



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

A la suite d'une convocation en date du 08 décembre 2020, les membres composant le Conseil Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 14 décembre 2020 à 18h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : 37

Mesdames, Messieurs, Germain DERUDDER, Sabrina HASSINGER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Roland ROTH, Francis SCHORUNG, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, André DUPPRE, Pierre LANG, Bernard PETRY, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Philippe SCHUTZ, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, Pierre THIL.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : 1

Madame Simone RAMSAIER représentée par Josette KARAS,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : 8

Messieurs, Alexandre CASSARO a donné procuration à Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN a donné procuration à Jean-Claude HEHN, Guy BORN a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à M. Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULER a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Christian CLEMENT a donné procuration à Roland GLODEN, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Roland ROTH.

✓ Excusés : 6

Madame, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Pascal LAUER, Didier ZYMNY, Cyrille FETIQUE, Régis GAY, Jean-Paul TINNES,

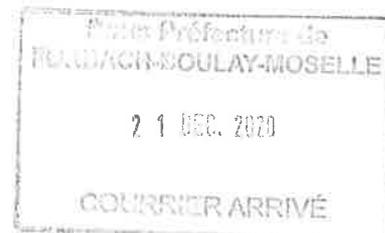
✓ Absents : 3

Madame, Monsieur, Chantal PLATTE, François GATTI, Hubert BUR

23. MARCHES PUBLICS

OBJET : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES ET ATTRIBUTION DE MARCHES POUR LE RENOUELEMENT DES MARCHES DE PRESTATIONS D'ASSURANCES

Le Conseil Syndical,



Au 1^{er} janvier 2017, le Sydeme a conclu pour son compte ainsi que celui de ses régies aujourd'hui dissoutes, un marché composé de 13 lots relatifs aux prestations d'assurance nécessaires à leur couverture contre les risques identifiés par le cabinet de conseil RiskPartenaires. Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Au vu du montant estimé des prestations qui est supérieur aux seuils européens, il convient de relancer un appel d'offres ouvert selon une procédure formalisée de façon à pouvoir attribuer le marché avec effet au 1^{er} janvier 2021.

CONSIDERANT la nécessité de délibérer l'autorisation de lancement des marchés passés selon des procédures formalisées,

CONSIDERANT que depuis le Conseil Syndical du 22 juin 2020, dernier en date relatif au fonctionnement général des services, le seul Conseil ayant eu lieu a été celui concernant l'installation des nouveaux délégués du Sydeme,

CONSIDERANT les délais incompressibles des procédures d'appel d'offres ouverts et le besoin d'attribuer le marché afin qu'il puisse prendre effet au 1^{er} janvier 2021,

A ce titre, et au regard de la nécessité d'assurer la continuité de la couverture des risques à l'échéance du marché, une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert a été lancée par anticipation sur la décision du Conseil Syndical. La publicité a été effectuée le 24 septembre 2020 pour un marché constitué de 10 lots. La date limite de remise des offres a été fixée au 26 octobre 2020 à 12h00. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 09 novembre 2020 pour statuer sur les offres reçues dans ce cadre.

EXPOSE que les prestations objet de la consultation comportent 10 lots ayant donné lieu aux décisions suivantes :

- Lot 01 : Assurance responsabilité civile, attribué à Gras Savoye
- Lot 02 : Assurances des atteintes à l'environnement, attribué à Gras Savoye
- Lot 03 : Assurance responsabilité civile des dirigeants, non attribué (offre jugée inacceptable)
- Lot 04 : Assurance protection fonctionnelle, attribué à SMACL
- Lot 05 : Assurance protection juridique, attribué à Cabinet Pilliot
- Lot 06 : Assurance automobile, attribué à Gras Savoye
- Lot 07 : Assurance des dommages aux biens, déclaré infructueux
- Lot 08 : Assurance bris de machines techniques et matériels divers, attribué à Gras Savoye
- Lot 09 : Assurance des risques statutaires du personnel affilié CNRACL, attribué à SMACL
- Lot 10 : Assurance des dommages aux biens Méthavalor, déclaré infructueux

PRECISE que les 3 lots infructueux donneront lieu à une recherche de prestataires sans publicité ni mise en concurrence, conformément aux dispositions de la commande publique.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

46 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

- De prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres.
- D'autoriser le Président à signer les documents des marchés, le cas échéant,
- D'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 14 décembre 2020

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... ~~21 DEC. 2020~~ ...
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... ~~21 DEC. 2020~~ ...

